

Décision

Générale

colonial

Décision n° 47 du 22 janvier 1945.

n° 47

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 janvier 1945

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1945

Date du numéro
1 janvier 1945

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 37 du 17 janvier 1945 est modifiée comme suit : Une indemnité mensuelle de mille cinq cents francs <1.500 frs» est allouée au quartier-maitre radio de la Marine : ABDOU MOHAMED, matricule n° 2.141. pour heures d'écoute de nuit effectuées pour les besoins du Service des informations et pour compter du 28 novembre 1944.